

Nationalité française
Si vous avez déjà été inscrit dans une auto-école : Dossier restitué par l'ancienne auto-école et résultat favorable à l'examen du code si obtention (Dans ce cas ne pas tenir compte des autres documents)
Pièce d'identité ou passeport
<u>Entre 15 et 21 ans : ASSR 2 (ou ASR)</u>
<u>Entre 17 et 25 ans : Attestation de participation (ou convocation) à la Journée d'Appel</u>
<u>Né(e) à partir de 1988 : si obtention du Bsr ou catégorie AM</u> Permis actuel ou attestation du bsr
Justificatif de domicile + l'attestation d'hébergement (ci-jointe) + la pièce d'identité de l'hébergeant (+ carte vitale si pas la nationalité française)
Code de la e-photo « norme ANTS pour permis de conduire » (photomaton agréé / photographe)
Mandat ANTS complété et signé (ci-joint)

<u>Autre nationalité</u>
Si vous avez déjà été inscrit dans une auto-école : Dossier restitué par l'ancienne auto-école et résultat favorable à l'examen du code si obtention (Dans ce cas ne pas tenir compte des autres documents)
Pièce d'identité ou passeport
Carte vitale de plus de 6 mois (ou attestation de sécurité sociale de plus de 6 mois) <u>A défaut : certificat de scolarité ou certificat de travail de plus de 6 mois</u>
<u>Né(e) à partir de 1988 : si obtention du Bsr ou catégorie AM : Permis actuel ou attestation du bsr</u>
<u>Entre 15 et 21 ans :ASSR 2 (ou ASR)</u>
Justificatif de domicile+ l'attestation d'hébergement (ci-jointe) + la pièce d'identité de l'hébergeant (+ carte vitale si pas la nationalité française)
Code de la photo signature « norme ANTS » (appli / photomaton agréé / photographe)
Mandat ANTS complété et signé (ci-joint)